

Les bibliothèques aux Pays-Bas

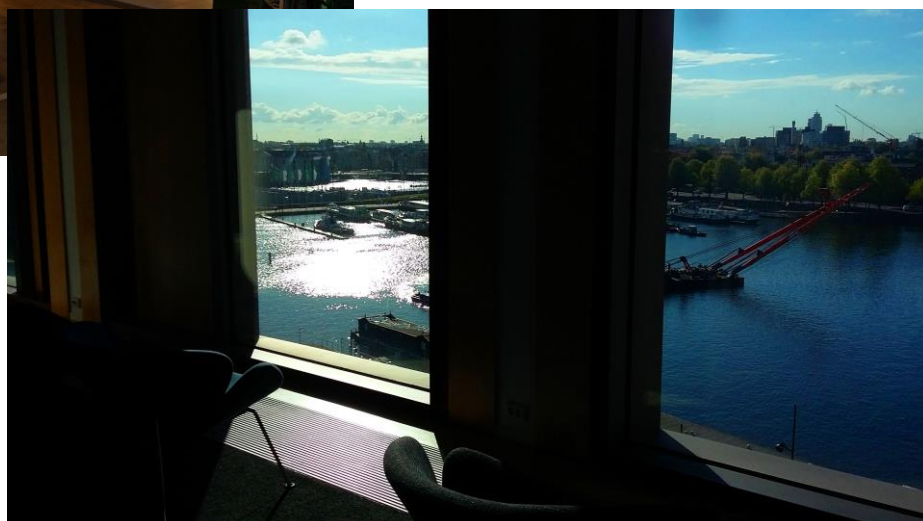
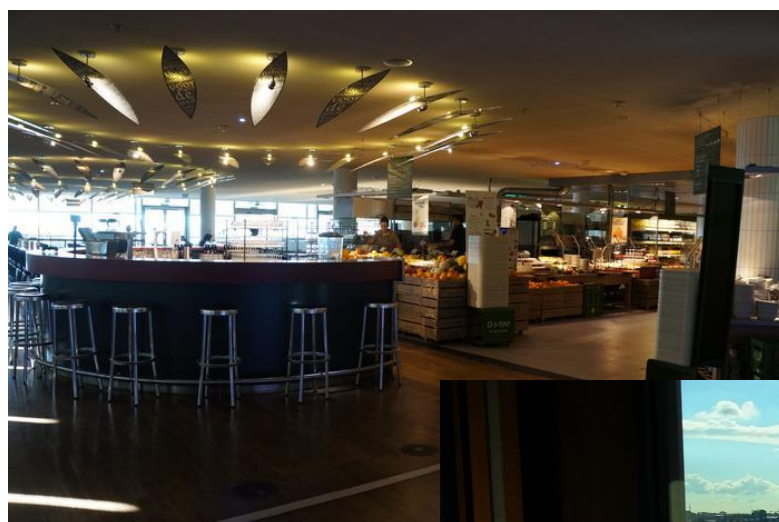
Par Stella Delord

Avant de nous lancer dans les comptes-rendus des visites des 5 bibliothèques que nous avons pu découvrir, voici quelques informations pour re-situer le contexte général de la lecture publique aux Pays-Bas et mettre en lumière quelques particularités des bibliothèques néerlandaises.

Les Pays-Bas ont une population de 17 millions d'habitants réparties dans 393 communes sur un territoire de 41 530 km² (en comparaison, nous sommes 66 millions de français, pour près de 36 000 communes sur une superficie approchant les 644 000 km²). Le nombre de bibliothèques publiques aux Pays-Bas est de l'ordre de 1 100, auquel il faut rajouter 11 bibliothèques centrales provinciales (contre environ 15 500 bibliothèques de lecture publique et 95 bibliothèques départementales de prêt en France).

Les bibliothèques des Pays-Bas sont mondialement connues pour être des exemples de structures 3^{ème} lieu. Il suffit de se rendre dans la section jeunesse de la DOK de Delft pour se rendre compte que cette réputation n'est pas galvaudée : une grande table où parents et enfants se restaurent, un coffre à déguisements, un parc pour les bébés et des jeux pour les un peu plus grands. A l'OBA d'Amsterdam, il est possible de se restaurer dans une cafétéria qui occupe une grande partie du 7^e étage, vue imprenable sur la ville incluse. Avec une ouverture de 12 heures quotidienne (de 10h à 22h), 7 jours sur 7 tout au long de l'année (ils ne ferment que 2 jours par an), la bibliothèque d'Amsterdam est un véritable lieu de vie.

Mais il serait réducteur de ne résumer les bibliothèques néerlandaises qu'à ce seul aspect.



Bibliothèques publiques ? oui mais...

Si les bibliothèques sont ouvertes à tous, elles ne sont pas à proprement parler des services publics. En effet, la quasi majorité a un statut d'association ou de fondation. Leur budget de fonctionnement provient, généralement, pour environ 80% des subventions publiques, le reste étant financé par leurs fonds propres (abonnements, services payants etc.) ou par du sponsoring privé. Il est courant de retrouver des publicités d'entreprises locales sur les marque-pages reprenant les horaires de la bibliothèque, par exemple.

Ce statut engendre une philosophie un peu différente de la nôtre. Nous avons entendu parler à certains endroits de "clients" pour désigner les usagers des bibliothèques et le marketing a une place importante dans le fonctionnement des structures. Les bibliothèques s'inspirent de ce qui se fait dans les librairies par exemple pour les rendre plus attrayantes.

Chaque bibliothèque travaille son identité visuelle, et il n'est pas rare de découvrir des boutiques dans les bibliothèques proposant des petits objets (parapluies, crayons, sonnettes de vélo) aux couleurs de l'établissement.



Tarifs d'abonnements

Les tarifs d'abonnement nous ont paru assez élevés (même si l'inscription reste généralement gratuite pour les enfants). Ils fonctionnent sur un modèle de forfait, plus ou moins onéreux, et donnant à accès à plus ou moins de services : pour la DOK de Delft, les forfaits vont du "DOK Basic" à 16€ permettant d'emprunter 4 livres par an, au "DOK plus" à 67€ pour un prêt simultané de 8 livres, sans limitation annuelle. L'emprunt d'autres supports est payant (2€ pour un DVD ou un jeu vidéo). La taille de la structure et l'ampleur du fonds et des services n'expliquent pas tout. Dans des bibliothèques moins importantes comme celle de Driebergen, par exemple, il faudra déboursier 42,50€ pour le « petit

abonnement » qui donne droit à l'emprunt de 20 documents par jour et 62,50€ pour l'abonnement « standard », illimité. Les tarifs étudiants sont de 21,25€ et 31,25€ selon la formule choisie.

Paradoxalement, ces tarifs ne semblent pas avoir d'aspect dissuasif : alors qu'ici, les inscriptions sont généralement moins chères, voire gratuites, le taux d'inscription en France se situe bien plus bas qu'aux Pays-Bas (17% ici contre 25 là-bas).

A noter aussi : - le prêt entre bibliothèques semble être une pratique plus répandue qu'en France. Le tarif est, par exemple, indiqué dans la plaquette d'information de la DOK.

- il existe une carte nationale d'emprunteur permettant le prêt dans toutes les structures du pays, moyennant parfois un supplément selon les bibliothèques.

Le circuit du document

Le circuit du document est simplifié aux Pays-Bas grâce à un prestataire (NBD Biblion) auquel font appel la majorité des bibliothèques.

NBD Biblion établit les notices bibliographiques des documents qui viennent de paraître. Les bibliothèques reçoivent des listes de nouveautés présentant la totalité de ces parutions ou une sélection faite selon les profils, basés sur leur lectorat, qu'elles ont créés. Une fois les documents commandés, leurs notices sont envoyées. NBD Biblion s'occupe du catalogage complet des documents, y compris de l'indexation (en SISO, classification parente de la Dewey). Les bibliothèques n'ont plus qu'à rajouter éventuellement quelques données locales pour terminer le traitement intellectuel des documents.

Côté traitement physique, les livres arrivent déjà équipés : leur couverture simple a été remplacée par une autre cartonnée et plastifiée, l'étiquette de cote ainsi que le logo correspondant au genre sont déjà collés, la puce de RFID et/ou le code barre ont été apposés. Le livre est prêt à être posé sur son étagère. Même chose pour les CD (de moins en moins fréquents dans la bibliothèque à cause de la concurrence de la musique en ligne) les DVD et jeux vidéos qui arrivent dans des boîtiers sécurisés.

Le traitement intellectuel et physique des documents est donc entièrement externalisé. Le recours à NBD Biblion a un coût mais représente un gain de temps important.

A noter une autre particularité du fonctionnement des bibliothèques néerlandaises : la vente, en continu, des documents sortis des collections est une pratique largement répandue, ce qui n'est pas le cas dans nos bibliothèques où cela reste plus rare et généralement lié à un événement exceptionnel (braderie annuelle...).



La Bibliothèque nationale des Pays-Bas.

La Koninklijke Bibliotheek, la bibliothèque royale, est située à La Haye (ville où sont également localisés le gouvernement et le Parlement).

Elle est chargée de collecter le dépôt légal même si celui-ci n'est pas obligatoire, mais soumis à la volonté des éditeurs.

Très largement tournée vers le numérique depuis des années, la KB est un des fers de lance du projet Europeana, la bibliothèque numérique européenne. Ses principaux projets actuels demeurent dans la même thématique : la création d'un catalogue commun à tous les bibliothèques du pays ; la numérisation d'ouvrages récents ou anciens puis leur mise à disposition... C'est donc la KB qui propose la plupart des ressources numériques disponibles dans les bibliothèques du pays.